

MIEUX CONNAITRE LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

PORTRAIT ANNUEL : ÉDITION 2023



MIEUX CONNAITRE LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

PORTRAIT ANNUEL : ÉDITION 2023

RÉDACTION

Olivier Millaire Lafantaisie
Analyste-conseil
Direction de l'évaluation, des analyses et
des statistiques
Office des personnes handicapées du Québec

COLLABORATION

Mélanie Deslauriers
Coordonnatrice
Direction de l'évaluation, des analyses et
des statistiques
Office des personnes handicapées du Québec

SUPERVISION

Isabelle Émond
Directrice de l'évaluation, des analyses et
des statistiques
Office des personnes handicapées du Québec

ÉDITION

Secrétariat général, communications et
affaires juridiques

RÉVISION LINGUISTIQUE ET MISE EN PAGE

Sheila Lotay

DATE

Le 26 octobre 2023

APPROBATION

Daniel Jean
Directeur général

RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU
QUÉBEC. (2023). *Mieux connaître les élèves
handicapés ou en difficulté d'adaptation ou
d'apprentissage : portrait annuel : édition 2023*,
Drummondville, Secrétariat général, communications
et affaires juridiques, L'Office 17 p.

Dépôt légal – 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-96923-5 (version PDF)

Office des personnes handicapées du Québec
309, rue Brock, Drummondville (Québec) J2B 1C5
Téléphone : 1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
www.ophq.gouv.qc.ca

FAITS SAILLANTS

En 2021-2022, deux élèves sur dix sont des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA)

- Plus de neuf élèves HDAA sur dix fréquentent le réseau d'enseignement public.
- Près de sept élèves handicapés sur dix sont des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience langagière.

En 2021-2022, près de huit élèves HDAA sur dix sont intégrés en classe ordinaire dans le réseau d'enseignement public

- Le taux de fréquentation en classe ordinaire des élèves HDAA dans le réseau d'enseignement public varie significativement entre le préscolaire (63,4 %), le primaire (83,6 %) et le secondaire (72,9 %).
- Le taux de fréquentation des élèves handicapés en classe ordinaire (45,6 %) est très similaire à celui en classe spéciale (45,4 %).
- Les élèves ayant une déficience motrice légère ou organique (74,7 %) sont les élèves handicapés les plus fréquemment intégrés en classe ordinaire.

Près de six élèves HDAA sur dix obtiennent un diplôme ou une qualification 7 ans après leur entrée au secondaire dans le réseau d'enseignement public

- Après 7 ans, près la moitié (48,5 %) des élèves handicapés obtiennent un diplôme ou une qualification.
- Le taux de diplomation et de qualification est plus faible pour les élèves HDAA francophones que pour les anglophones, tant après 5 ans (38,5 % c. 54,8 %) qu'après 7 ans (56,3 % c. 68,7 %).
- Le taux de diplomation et de qualification est également plus faible pour les élèves handicapés francophones que pour les anglophones après 5 ans (28,2 % c. 45,3 %) et après 7 ans (47,2 % c. 61,1 %).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE : QUI SONT-ILS?	3
EN 2021-2022, DEUX ÉLÈVES SUR DIX SONT DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE	5
Plus de neuf élèves HDAA sur dix fréquentent le réseau d'enseignement public	5
Près de sept élèves handicapés sur dix sont des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience langagière	7
EN 2021-2022, PRÈS DE HUIT ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE SUR DIX SONT INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE DANS LE RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT PUBLIC	8
Le taux de fréquentation en classe ordinaire des élèves HDAA dans le réseau d'enseignement public varie significativement entre le préscolaire (64,4 %) le primaire (83,6 %) et le secondaire (72,9 %)	8
Le taux de fréquentation des élèves handicapés en classe ordinaire (45,6 %) est très similaire à celui en classe spéciale (45,4 %)	10
Les élèves ayant une déficience motrice légère ou organique (74,7 %) sont les élèves handicapés les plus fréquemment intégrés en classe ordinaire	11
PRÈS DE SIX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE SUR DIX OBTIENNENT UN DIPLÔME OU UNE QUALIFICATION 7 ANS APRÈS LEUR ENTRÉE AU SECONDAIRE	12
Après 7 ans, près de la moitié (48,5 %) des élèves handicapés obtiennent un diplôme ou une qualification	13
Le taux de diplomation et de qualification est plus faible pour les élèves HDAA francophones que pour les anglophones, tant après 5 ans (38,5 % c. 54,8 %) qu'après 7 ans (56,3 % c. 68,7 %)	15
CONCLUSION	16
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	17

LISTE DES TABLEAUX

1. Fréquentation scolaire des élèves réguliers et élèves HDAA, selon l'ordre d'enseignement, réseaux d'enseignement public et privé, MEQ, 2021-2022 6
2. Répartition des élèves handicapés selon le type de déficience, réseaux d'enseignement public et privé, MEQ, 2021-2022 7
3. Répartition des élèves HDAA selon le type de classe ou d'école fréquentée, préscolaire, primaire et secondaire, réseau d'enseignement public, MEQ, 2021-2022 9
4. Répartition des élèves handicapés selon le type de classe ou d'école fréquentée, préscolaire, primaire et secondaire réunis, réseau d'enseignement public, MEQ, 2021-2022 . 10
5. Taux de fréquentation des élèves handicapés en classe ordinaire par type de déficience, réseau d'enseignement public, MEQ, 2021-2022 11
6. Taux de diplomation et de qualification des élèves réguliers et HDAA et apport des diplômés et des qualifications dans les taux, sanction après 5 et 7 ans, réseau d'enseignement public, cohorte 2014-2015 (suivie jusqu'en 2020-2021), MEQ. 14
7. Taux de diplomation et de qualification des élèves réguliers et HDAA selon la langue d'enseignement, sanction après 5 et 7 ans, réseau d'enseignement public, cohorte 2014-2015 (suivi jusqu'en 2020-2021), MEQ 15

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

Élèves HDAA	Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
<i>Loi</i>	<i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
Office	Office des personnes handicapées du Québec

INTRODUCTION

- Ce portrait annuel portant sur les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) s'inscrit en cohérence avec l'un des devoirs de l'Office des personnes handicapées du Québec (l'Office) dans la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (Loi)*, soit de préparer et de publier périodiquement des statistiques sur la population des personnes handicapées du Québec (article 25.i de la *Loi*) (Gouvernement du Québec 2004).
- Ce portrait annuel présente les données administratives du MEQ relatives à la fréquentation scolaire et à l'intégration scolaire des élèves HDAA du préscolaire, du primaire et du secondaire inscrits, pour l'année scolaire 2021-2022¹, à la formation générale des jeunes.
- Ce portrait annuel permet également de présenter les données administratives du MEQ relatives à la diplomation des élèves HDAA du réseau d'enseignement public de la cohorte 2014-2015 (suivi par le ministère jusqu'en 2020-2021¹).
- Les données regroupent l'ensemble des centres de services scolaires et des commissions scolaires sans distinction particulière à l'égard de leur statut linguistique respectif, outre des données portant sur le taux de diplomation et de qualification selon la langue d'enseignement des élèves.

.....
1. Cohorte ayant les données récentes les plus complètes disponibles.

LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE : QUI SONT-ILS?

- Le MEQ a recours à une catégorisation regroupée sous l'appellation d'élèves HDAA qui est formée de deux groupes distincts bénéficiant de plans d'intervention adaptés à leurs besoins respectifs (MELS 2007 : 11) :
 - les élèves handicapés;
 - les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- Un jeune peut être considéré comme étant un élève handicapé dans la mesure où les trois conditions suivantes sont présentes :
 - une évaluation diagnostique doit avoir été réalisée par un personnel qualifié;
 - des incapacités et limitations doivent découler de la déficience ou du trouble se manifestant sur le plan scolaire;
 - des mesures d'appui doivent être mises en place pour réduire les inconvénients dus à la déficience ou au trouble de l'élève.
- Les élèves qui remplissent les trois conditions présentées plus haut se voient attribuer un des dix codes de difficulté permettant d'être identifiés comme étant des élèves handicapés présentant :
 - une déficience intellectuelle profonde (code 23);
 - une déficience intellectuelle moyenne à sévère (code 24);
 - une déficience motrice légère ou organique (code 33);
 - une déficience langagière (code 34);
 - une déficience motrice grave (code 36);
 - une déficience visuelle (code 42);
 - une déficience auditive (code 44);
 - un trouble du spectre de l'autisme (code 50);
 - un trouble relevant de la psychopathologie (code 53);
 - une déficience atypique (code 99).

- Les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sont ceux :
 - sans catégorie, mais ayant un plan d'intervention (sans code de difficulté);
 - ayant des troubles graves du comportement (code 14);
 - ayant une déficience intellectuelle légère et qui sont reconnus comme étant des personnes handicapées au sens de la *Loi* (code 98).
- Au Québec, il existe un réseau d'enseignement public et un réseau d'enseignement privé pour les services de l'éducation préscolaire, de l'enseignement au primaire et de l'enseignement en formation générale et professionnelle au secondaire. Le secteur privé compte près de 270 établissements, dont 12 qui accueillent exclusivement des élèves HDAA (MEQ 2023a).

EN 2021-2022, DEUX ÉLÈVES SUR DIX SONT DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

- La section suivante présente les données administratives du MEQ concernant la fréquentation scolaire au Québec, en 2021-2022, des 247 124 élèves HDAA des réseaux d'enseignement public et privé ainsi que les types de déficience des élèves handicapés.

Plus de neuf élèves HDAA sur dix fréquentent le réseau d'enseignement public

- Au Québec, en 2021-2022, le dénombrement des élèves HDAA permet d'établir que (tableau 1) :
 - ils représentent 22,2 % (247 124 sur 1 115 205) de l'ensemble des élèves des réseaux d'enseignement public et privé du préscolaire, du primaire et du secondaire réunis, soit 4,6 % d'élèves handicapés et 17,6 % d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
 - leur part augmente significativement d'un ordre d'enseignement à l'autre, passant de 4,4 % au préscolaire à 20,0 % au primaire, pour atteindre 29,2 % au secondaire;
 - › les élèves handicapés représentent 2,5 % des élèves du préscolaire, 4,8 % des élèves du primaire et 4,9 % des élèves du secondaire;
 - › les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage représentent 1,9 % des élèves du préscolaire, 15,3 % des élèves du primaire et 24,3 % des élèves du secondaire;
 - la majorité (91,5 %) des élèves HDAA fréquente le réseau d'enseignement public, incluant la quasi-totalité (95,9 %) des élèves handicapés (49 279 sur 51 392) (données non présentées);
 - les deux cinquièmes (40,3 %) fréquentent un établissement scolaire de la région administrative de Montréal (22,3 %) ou de la Montérégie (18,0 %) (données non présentées).

Tableau 1

Fréquentation scolaire des élèves réguliers et élèves HDAA, selon l'ordre d'enseignement, réseaux d'enseignement public et privé¹, MEQ, 2021-2022

	Public		Privé		Total	
	n	%	n	%	n	%
Préscolaire	105 737	100,0	5 809	100,0	111 546	100,0
Élèves réguliers	100 896	95,4	5 697	98,1	106 593	95,6
Élèves HDAA	4 841	4,6	112	1,9	4 953	4,4
<i>Élèves handicapés</i>	2 736	2,6	81	1,4	2 817	2,5
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	2 105	2,0	31	0,5	2 136	1,9
Primaire	518 828	100,0	34 978	100,0	553 806	100,0
Élèves réguliers	411 925	79,4	30 909	88,4	442 834	80,0
Élèves HDAA	106 903	20,6	4 069	11,6	110 972	20,0
<i>Élèves handicapés</i>	25 661	4,9	847	2,4	26 508	4,8
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	81 242	15,7	3 222	9,2	84 464	15,3
Secondaire	357 436	100,0	92 417	100,0	449 853	100,0
Élèves réguliers	243 063	68,0	75 591	81,8	318 654	70,8
Élèves HDAA	114 373	32,0	16 826	18,2	131 199	29,2
<i>Élèves handicapés</i>	20 882	5,8	1 185	1,3	22 067	4,9
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	93 491	26,2	15 641	16,9	109 132	24,3
Total	982 001	100,0	133 204	100,0	1 115 205	100,0
Élèves réguliers	755 884	77,0	112 197	84,2	868 081	77,8
Élèves HDAA	226 117	23,0	21 007	15,8	247 124	22,2
<i>Élèves handicapés</i>	49 279	5,0	2 113	1,6	51 392	4,6
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	176 838	18,0	18 894	14,2	195 732	17,6

1. La déclaration des élèves HDAA dans les établissements d'enseignement privés n'est pas régie par les mêmes règles et obligations que dans le réseau d'enseignement public. D'ailleurs, au privé, les élèves ayant un code de difficulté sont scolarisés dans une école spécialisée. Pour ces raisons, les données des élèves HDAA du réseau d'enseignement privé ne peuvent être comparées à celles du réseau d'enseignement public.

Source : MEQ, données administratives, système Charlemagne, données au 27 janvier 2022.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2023.

Près de sept élèves handicapés sur dix sont des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience langagière

- En 2021-2022, parmi les 51 392 élèves handicapés (tableau 2) :
 - plus des deux cinquièmes (41,6 %) ont un trouble du spectre de l'autisme;
 - près du quart ont une déficience langagière (23,3 %);
 - un huitième (13,0 %) ont une déficience motrice légère ou organique;
 - la déficience intellectuelle profonde (0,9 %) et la déficience visuelle (1,0 %) sont les deux types de déficience les moins fréquents.

Tableau 2

Répartition des élèves handicapés selon le type de déficience, réseaux d'enseignement public et privé¹, MEQ, 2021-2022

	Public	Privé	Total
	%		
Déficience intellectuelle profonde (23)	0,8	2,7	0,9
Déficience intellectuelle moyenne à sévère (24)	3,5	13,6	4,0
Déficience motrice légère ou organique (33)	13,0	15,0	13,0
Déficience motrice grave (36)	x	x	2,7
Déficience langagière (34)	23,6	17,0	23,3
Déficience visuelle (42)	x	x	1,0
Déficience auditive (44)	2,4	4,5	2,5
Trouble du spectre de l'autisme (50)	41,7	40,9	41,6
Trouble relevant de la psychopathologie (53)	7,4	3,3	7,2
Déficience atypique (99)	3,9	2,6	3,8
Total	100,0	100,0	100,0

1. La déclaration des élèves HDAA dans les établissements d'enseignement privés est volontaire et n'est pas régie par les mêmes règles et obligations que dans le réseau d'enseignement public. Pour cette raison, les données des élèves HDAA du réseau d'enseignement privé ne peuvent être comparées à celles du réseau d'enseignement public.

X Données confidentielles.

Source : MEQ, données administratives, système Charlemagne, données au 27 janvier 2022.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2023.

EN 2021-2022, PRÈS DE HUIT ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE SUR DIX SONT INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE DANS LE RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT PUBLIC

- Outre les différents types de déficiences, les élèves HDAA peuvent notamment être catégorisés en fonction du milieu scolaire qu'ils fréquentent, soit une classe ordinaire, une classe spéciale, une école spécialisée ou encore, dans certains cas particuliers, un milieu de scolarisation « autre », comme un centre hospitalier.
- La section suivante présente les données administratives du MEQ concernant l'intégration scolaire des élèves HDAA du réseau d'enseignement public par type de classe ou d'école fréquentée ainsi que par type de déficience.

Le taux de fréquentation en classe ordinaire des élèves HDAA dans le réseau d'enseignement public varie significativement entre le préscolaire (64,4 %), le primaire (83,6 %) et le secondaire (72,9 %)

- En 2021-2022, parmi l'ensemble des élèves HDAA (tableau 3) :
 - près de huit élèves sur dix (77,8 %) fréquentent une classe ordinaire;
 - près du quart (21,8 %) fréquente une classe spéciale (19,6 %) ou une école spécialisée (2,2 %);
 - très peu d'entre eux (0,4 %) fréquentent un milieu de scolarisation « autre »².
- Le taux de fréquentation des élèves HDAA dans les différents types de classes ou d'écoles varie d'un ordre d'enseignement à l'autre :
 - en classe ordinaire, il atteint 64,4 % au préscolaire, 83,6 % au primaire et 72,9 % au secondaire;
 - en classe spéciale, il est de 28,1 % au préscolaire, 14,2 % au primaire et 24,2 % au secondaire;
 - dans une école spécialisée, il atteint 7,4 % au préscolaire, 2,0 % au primaire et 2,2 % au secondaire;

.....

2. Cette catégorie comprend la scolarisation en centre d'accueil, la scolarisation en centre hospitalier pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire et la scolarisation à domicile pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire de se rendre à l'école.

Tableau 3**Répartition des élèves HDAA selon le type de classe ou d'école fréquentée, préscolaire, primaire et secondaire, réseau d'enseignement public, MEQ, 2021-2022**

	%
Préscolaire	100,0
Classe ordinaire	64,4
Classe spéciale	28,1
École spécialisée	7,4
Autre ¹	0,1
Primaire	100,0
Classe ordinaire	83,6
Classe spéciale	14,2
École spécialisée	2,0
Autre ¹	0,2
Secondaire	100,0
Classe ordinaire	72,9
Classe spéciale	24,2
École spécialisée	2,2
Autre ¹	0,7
Total	100,0
Classe ordinaire	77,8
Classe spéciale	19,6
École spécialisée	2,2
Autre ¹	0,4

1. Cette catégorie comprend la scolarisation en centre d'accueil, la scolarisation en centre hospitalier pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire et la scolarisation à domicile pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire de se rendre à l'école.

Source : MEQ, données administratives, système Charlemagne, données au 27 janvier 2022.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2023.

Le taux de fréquentation des élèves handicapés en classe ordinaire (45,6 %) est très similaire à celui en classe spéciale (45,4 %)

- En 2021-2022, parmi l'ensemble des élèves handicapés (tableau 4) :
 - une proportion très similaire fréquente la classe ordinaire (45,6 %) ou la classe spéciale (45,4 %);
 - près d'un dixième (8,7 %) fréquente une école spécialisée.

Tableau 4

Répartition des élèves handicapés selon le type de classe ou d'école fréquentée, préscolaire, primaire et secondaire réunis, réseau d'enseignement public, MEQ, 2021-2022

	%
Classe ordinaire	45,6
Classe spéciale	45,4
École spécialisée	8,7
Autre ¹	0,3
Total	100,0

1. Cette catégorie comprend la scolarisation en centre d'accueil, la scolarisation en centre hospitalier pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire et la scolarisation à domicile pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire de se rendre à l'école.

Source : MEQ, données administratives, système Charlemagne, données au 27 janvier 2022.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2023.

Les élèves ayant une déficience motrice légère ou organique (74,7 %) sont les élèves handicapés les plus fréquemment intégrés en classe ordinaire

- En 2021-2022, concernant l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés en fonction de leur déficience (tableau 5) :
 - les taux de fréquentation en classe ordinaire les plus élevés sont ceux des élèves ayant une déficience motrice légère ou organique (74,7 %), une déficience atypique (64,8 %), une déficience visuelle (64,5 %) et une déficience auditive (61,7 %);
 - les taux de fréquentation en classe ordinaire les moins élevés, sont ceux des élèves ayant une déficience intellectuelle profonde (1,5 %) et une déficience intellectuelle moyenne à sévère (6,3 %).

Tableau 5

Taux de fréquentation des élèves handicapés en classe ordinaire par type de déficience, réseau d'enseignement public, MEQ, 2021-2022

	%
Élèves handicapés	45,6
<i>Déficience intellectuelle profonde (23)</i>	1,5
<i>Déficience intellectuelle moyenne à sévère (24)</i>	6,3
<i>Déficience motrice légère ou organique (33)</i>	74,7
<i>Déficience motrice grave (36)</i>	24,3
<i>Déficience langagière (34)</i>	37,7
<i>Déficience visuelle (42)</i>	64,5
<i>Déficience auditive (44)</i>	61,7
<i>Trouble du spectre de l'autisme (50)</i>	44,1
<i>Trouble relevant de la psychopathologie (53)</i>	42,4
<i>Déficience atypique (99)</i>	64,8

Source : MEQ, données administratives, système Charlemagne, données au 27 janvier 2022.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2023.

PRÈS DE SIX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE SUR DIX OBTIENNENT UN DIPLÔME OU UNE QUALIFICATION 7 ANS APRÈS LEUR ENTRÉE AU SECONDAIRE

- La section suivante présente des données administratives du MEQ concernant le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA de la cohorte 2014-2015³ du réseau d'enseignement public.
- Le taux de diplomation et de qualification du MEQ est un indicateur qui fait référence à une cohorte de nouveaux inscrits au 1^{er} secondaire, dans ce cas-ci la cohorte 2014-2015. Il mesure la part (%) de ceux qui ont obtenu un diplôme ou une qualification du secondaire après 5 et 7 ans (voir le tableau 6 pour plus de détails) (MEQ 2023b).
- Le taux de diplomation regroupe les élèves ayant obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Le taux de qualification regroupe les élèves ayant obtenu l'une des dix qualifications suivantes :
 - attestation de spécialisation professionnelle (ASP);
 - attestation d'études professionnelles (AEP);
 - attestation de formation professionnelle (AFP);
 - insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ);
 - certificat de formation en entreprise et récupération (CFER);
 - certificat de formation préparatoire au travail (CFPT);
 - certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS);
 - certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES);
 - certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA);
 - attestation de compétences (ADC).

.....
3. Cohorte ayant les données récentes les plus complètes disponibles.

Après 7 ans, près de la moitié (48,5 %) des élèves handicapés obtiennent un diplôme ou une qualification

- Concernant le taux de diplomation et de qualification de l'ensemble des élèves de la cohorte 2014-2015, incluant les élèves réguliers et les élèves HDAA (tableau 6) :
 - il correspond à 68,1 % après 5 ans, incluant 64,1 % de diplômés et 4 % de qualifiés;
 - il atteint 79 % après 7 ans, soit 74,1 % de diplômés et 4,9 % de qualifiés.
- Concernant spécifiquement le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA :
 - il atteint 40,2 % après 5 ans, soit 28,4 % de diplômés et 11,8 % de qualifiés. Cela correspond à un écart global de 38,3 points de pourcentage avec les élèves réguliers (78,5 %);
 - il atteint 57,5 % après 7 ans, soit 42,8 % de diplômés et 14,8 % de qualifiés. Cela correspond à un écart global de 29,3 points de pourcentage avec les élèves réguliers (86,8 %);
 - Ils sont donc proportionnellement plus nombreux que les élèves réguliers à être qualifiés après 5 ans (11,8 % c. 1,1 %), mais ils sont proportionnellement nettement moins nombreux à être diplômés (28,4 % c. 77,5 %).
- Concernant uniquement le taux de diplomation et de qualification des élèves handicapés :
 - il se situe à 29,8 % après 5 ans, soit 20,2 % de diplômés et 9,7 % de qualifiés. Cela correspond à un écart global de 48,7 points de pourcentage avec les élèves réguliers;
 - il se situe à 48,5 % après 7 ans, soit 30,3 % de diplômés et 18,2 % de qualifiés. Cela correspond à un écart global de 38,3 points de pourcentage avec les élèves réguliers;
 - Bien qu'ils obtiennent le taux de qualification le plus élevé, leur taux de diplomation plus faible fait en sorte qu'ils sont proportionnellement moins nombreux que les élèves réguliers ou les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à obtenir un diplôme après 5 ans et après 7 ans.
- Concernant uniquement le taux de diplomation et de qualification des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage :
 - il atteint 42,4 % après 5 ans, soit 30,2 % de diplômés et 12,2 % de qualifiés. Cela correspond à un écart global de 36,1 points de pourcentage avec les élèves réguliers;
 - il atteint 59,5 % après 7 ans, soit 45,5 % de diplômés et 14 % de qualifiés. Cela correspond à un écart global de 27,3 points de pourcentage avec les élèves réguliers.

Tableau 6

Taux de diplomation et de qualification¹ des élèves réguliers et HDAA et apport des diplômés et des qualifications dans les taux, sanction après 5 et 7 ans, réseau d'enseignement public, cohorte 2014-2015 (suivie jusqu'en 2020-2021), MEQ

	Diplômés ²	Qualifiés ³	Total
	%		
Après 5 ans	64,1	4,0	68,1
Élèves réguliers	77,5	1,1	78,5
Élèves HDAA	28,4	11,8	40,2
<i>Élèves handicapés</i>	20,2	9,7	29,8
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	30,2	12,2	42,4
Après 7 ans	74,1	4,9	79,0
Élèves réguliers	85,6	1,2	86,8
Élèves HDAA	42,8	14,8	57,5
<i>Élèves handicapés</i>	30,3	18,2	48,5
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	45,5	14,0	59,5

1. Seul le premier diplôme obtenu par l'élève ou la première qualification est pris en compte dans le calcul.

2. Regroupe les élèves ayant obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP).

3. Regroupe les élèves ayant obtenu l'une des dix qualifications suivantes : l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation d'études professionnelles (AEP), l'attestation de formation professionnelle (AFP), l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ), le certificat de formation en entreprise et récupération (CFER), le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES), le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA) et l'attestation de compétences (ADC).

Source : MEQ, données administratives, Taux de diplomation et qualification par cohorte au secondaire - édition 2022.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2023.

Le taux de diplomation et de qualification est plus faible pour les élèves HDAA francophones que pour les anglophones, tant après 5 ans (38,5 % c. 54,8 %) qu'après 7 ans (56,3 % c. 68,7 %)

- Concernant le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA de la cohorte 2014-2015 en fonction de la langue d'enseignement (tableau 7) :
 - il est plus faible pour les élèves francophones que pour les élèves anglophones, aussi bien après 5 ans (38,5 % c. 54,8 %) qu'après 7 ans (56,3 % c. 68,7 %). D'ailleurs, cela est également observable pour les élèves réguliers après 5 ans (78 % chez les francophones c. 90,3 % chez les anglophones) et 7 ans (86,5 % chez les francophones c. 94,3 % chez les anglophones);
 - lorsqu'il s'agit uniquement des élèves handicapés, il est également plus faible pour les élèves francophones que pour les anglophones après 5 ans (28,2 % c. 45,3 %) et après 7 ans (47,2 % c. 61,1 %).

Tableau 7

Taux de diplomation et de qualification des élèves réguliers et HDAA selon la langue d'enseignement, sanction après 5 et 7 ans, réseau d'enseignement public, cohorte 2014-2015 (suivi jusqu'en 2020-2021), MEQ

	Français	Anglais	Total
	%		
Après 5 ans	67,3	80,4	68,1
Élèves réguliers	78,0	90,3	78,5
Élèves HDAA	38,5	54,8	40,2
<i>Élèves handicapés</i>	28,2	45,3	29,8
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	40,7	56,9	42,4
Après 7 ans	78,4	87,4	79,0
Élèves réguliers	86,5	94,3	86,8
Élèves HDAA	56,3	68,7	57,5
<i>Élèves handicapés</i>	47,2	61,1	48,5
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	58,3	70,4	59,5

Source : MEQ, données administratives, Taux de diplomation et qualification par cohorte au secondaire- édition 2022.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2023.

CONCLUSION

- Ce rapport constitue un premier portrait annuel portant sur les élèves HDAA réalisé par l'Office et il permet notamment de constater que :
 - deux élèves sur dix sont des élèves HDAA et 92 % d'entre eux fréquentent le réseau d'enseignement public;
 - huit élèves HDAA sur dix sont intégrés en classe ordinaire dans le réseau d'enseignement public, incluant 46 % des élèves handicapés;
 - près de six élèves HDAA sur dix obtiennent un diplôme ou une qualification 7 ans après leur entrée au secondaire dans le réseau d'enseignement public.
- L'Office produit ce rapport afin de présenter une vue d'ensemble de la fréquentation scolaire et de l'intégration scolaire des élèves HDAA ainsi que de leur diplomation. Cela s'inscrit en cohérence avec l'un des devoirs de l'Office confiés par la *Loi*, soit de préparer et de publier périodiquement des statistiques sur la population des personnes handicapées du Québec (article 25.i de la *Loi*) (Gouvernement du Québec 2004).
- Au cours des années à venir, l'Office compte effectuer une mise à jour annuelle et bonifier ce portrait afin d'assurer l'accès à une information pertinente, fiable et à jour, sur la fréquentation scolaire, l'intégration scolaire et la diplomation des élèves HDAA.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2004). *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale : RLRQ, c. E-20.1, à jour au 15 mars 2023*, [En ligne]. [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/e-20.1>]. (Consulté le 12 avril 2023).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2007). *L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)*, [En ligne]. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/19-7065.pdf]. (Consulté le 17 janvier 2023).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (2023a). *Écoles privées* [En ligne]. [<http://www.education.gouv.qc.ca/etablissements-scolaires-publics-et-privés/administration/ecoles-privées/>]. (Consulté le 19 juin 2023).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (2023b). *Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire*, [En ligne]. [<http://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/indicateurs/taux-de-diplomation-et-de-qualification-par-cohorte-de-nouveaux-inscrits-au-secondaire/>]. (Consulté le 2 mai 2023).

CONNAITRE MIEUX CONNAITRE M
CONNAITRE MIEUX CONNAITRE M

Office des personnes
handicapées

Québec 